

Commune de Cudrefin



Rapport de la commission des Finances

Concernant le Préavis No 54:
Plafond d'endettement 2022

Membres de la commission :

Olivier Dalla Zuanna
Salzmann Romain
Didier Gattlen
Roland Pfister
Cyril Beck

23 novembre 2021

La commission, hormis Cyril Beck qui s'est excusé, s'est réunie le 15 novembre 2021 en présence de la boursière Mme Brigitte Burri et du Syndic M. Richard Emmenegger.

Ayant eu réponse à leurs questions, la commission s'est réunie au complet le 23 novembre 2022 afin de rédiger le présent rapport.

Les emprunts actuels s'élèvent à environ 9'770'000.-

Pour la législature 21-26, Le plafond d'endettement maximal de notre commune sera de 24'000'000, représentant une quotité brute de 227%, inférieure au montant maximal de 250% fixé par les autorités de surveillance.

Une part risque doit être réservée pour couvrir la part de notre commune au cautionnement des dettes de l'ARPEJE à hauteur de 5'800'000.- et du SDIS Broye Vully, à hauteur de 585'000.-

La municipalité se réserve également 1'000'000.- pour des travaux d'urgence aux titres des divers et imprévus.

Aux vues des investissements prévus pendant la législature 2021-2026, le plafond d'endettement fixé à 18'000'000 nous paraît acceptable, en tenant compte qu'il est basé sur une projection à 5 ans.

En conclusion, et après étude du dossier lors des diverses séances, la commission des finances propose d'accepter le projet du plafond d'endettement pour la législature 2021-2026.

La commission des finances remercie Mme Brigitte Burri, boursière et M. Richard Emmenegger pour les informations et explications fournies et pour le travail accompli.

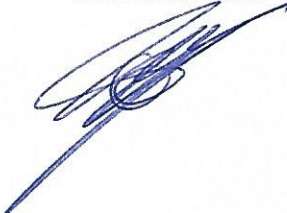
Roland Pfister



Didier Gättlen



Olivier Dalla Zuanna



Cyril Beck



Romain Salzmänn

